

Compte-rendu du conseil municipal
DU 18 DECEMBRE 2017

Ré ouverture de la Boulangerie
Mardi 16 janvier 2018
Par Monsieur JOLIVOT Thomas

TRANSFERT DE COMPETENCES D'UNE COMMUNE A UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le plan national « France très haut débit »

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son chapitre III relatif à la lutte contre la fracture numérique et son article 102,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L5211-17 afférent aux modifications statutaires relatives aux compétences des établissements publics locaux de coopération intercommunale (EPCI) et son article L1425-1 afférent aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques ;

Vu les statuts de la communauté de communes du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération N°2017-11-062 du 20 novembre 2017 du conseil communautaire sollicitant de ses communes membres le transfert de la compétence facultative « réseaux et services de communications électroniques »

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver le transfert de compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques

De modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la communauté de communes pour y insérer, au titre des compétences facultatives, la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2018

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

- DECIDE de passer à la semaine des 4 jours à 24h par semaine
- DEFINI les horaires de classe comme suit :
Lundi Mardi Jeudi Vendredi
8h30 – 11h45
11h45 – 13h15 pause méridienne
13h15 – 16h00

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LE TRAC

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande formulée par l'association LE TRAC sollicitant une subvention exceptionnelle pour leur manifestation LE TRAIL 5^{ème} édition 2018 qui se déroulera sur la commune le dimanche 4 mars 2018

Le conseil municipal

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE LOUIS ARAGON IMPHY

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande formulée par le collège Louis Aragon d'Imphy sollicitant l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour un voyage pédagogique en Espagne du 23 au 28 avril 2018

Cette demande concerne un élève domicilié sur la commune

Le conseil municipal

- DECIDE d'attribuer 50 euros à la famille

DESIGNATION DELEGUE COMMISSION SYCTOM

Suite à la démission de Monsieur TARISIEN Jean-Jacques en tant qu' élu

Le conseil municipal,

- DECIDE comme délégué au Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM)
- Délégué titulaire : GAILLARD Bernard
- Délégué suppléant : HILTENBRAND Delphine

TARIFS SALLE DES FETES DU BOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de modifier les tarifs de la salle des fêtes du bourg comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018
 - Particuliers
 - 1 jour 250 euros
 - 2 jours 300 euros
 - Habitants commune pour Baptême – Communion – Mariage
 - 1 jour 125 euros
 - 2 jours 150 euros

Par délibération 2016-31-31 en date du 31 mars 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux de mise en assainissement Route de Jaugenay – Impasse du Couvent.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au Cabinet GIRUS.

Au vu de l'appel d'offres, ouvert le 13 octobre 2017, il apparaît que les deux offres (651 254 € HT et 781 110 € HT) dépassent très largement l'estimation du Cabinet GIRUS (507 377 € HT).

Le projet ayant été arrêté au stade ACT, le montant dû au Cabinet GIRUS étant acquitté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de résilier le marché de maîtrise d'œuvre au stade de la mission ACT
- Et de ne pas DONNER suite

DIVERS

DEMANDE DE SUBVENTION DU RASED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté Sollicitant une subvention exceptionnelle afin de renouveler leur matériel de test.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Bail de location pour la réouverture de la boulangerie a été signé avec Monsieur JOLIVOT Thomas. Celle-ci ouvrira le 16 janvier 2018

SALLE DES FETES du Bourg

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de la salle des fêtes (menuiseries, Sanitaires et isolation) sont bientôt terminés.

Un lave-vaisselle et un évier seront installés.

Des devis sont en étude pour l'achat de rideaux

ASSAINISSEMENT ROUTE DE JAUGENAY – IMPASSE DU COUVENT

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'accord du Préfet concernant le maintien de la subvention DETR de 126 844 euros.

Cette subvention servira à financer les travaux d'assainissement collectif Impasse du Couvent et également de la mise en conformité de la station d'épuration

VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu vendredi 12 janvier 2018